



Sieges supplementaires sur vehicule utilitair

Par **nico 32**, le **23/01/2009 à 14:21**

bonjour j ai entendu dire quil etait tolere de rajouter une banquette arriere sur les vehiculs utilitaire d avant 1986 sans changer la carte grise puis je avoir confirmation ou trouver le texte de loi merci

Par **Tisuisse**, le **23/01/2009 à 14:38**

Bonjour,rnrnRenseignez-vous en préfecture mais cela devrait pouvoir être possible. Cependant, comme le nombre de places prévu sur la carte grise ne corespondra plus au nombre réel de places dans le véhicule, la carte devra être refaite mais après passage du véhicule à la DRIRE (Service des Mines).